

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 5

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le onze décembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

**EXCUSES** : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

**Délibération n°2020/203****OBJET : DEVELOPPEMENT DE LA GESTION INTEGREE DES RISQUES NATURELS SUR LE TERRITOIRE VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONCON – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 FNADT ET REGION SUD - FONCTIONNEMENT.**

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa délibération 2018/230 du 17 septembre 2017 portant candidature de la CCVUSP au programme opérationnel interrégional du massif alpin (POIA) dans le cadre de la mise en place de la GIRN ;

**VU** sa délibération 2018/124 du 15 mai 2018 portant mise à jour du plan de financement de cette opération et demande de financement complémentaire au titre du FNADT CIMA ;

**CONSIDERANT** l'annualité du financement Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et de l'attribution de l'aide de la Région Sud ;

**CONSIDERANT** la possibilité de financement FNADT à hauteur de 15% sur ce projet pour l'année 2021 et à hauteur de 15% également pour la Région Sud,

Sur proposition de la Présidente,

Après délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement du projet de développement de la GIRN de la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon pour 2021 constitué de la demande de financement dite FNADT et Région Sud - fonctionnement du 01/01/2021 au 31/12/2021 :

Dépenses de fonctionnement	
Dépenses	Montant TTC
Chargé de mission	33 000
Frais de déplacement	1 000
Dépense de communication	5 000
Abonnement outil d'alerte C2I	5 640
Déploiement d'une organisation intercommunale de gestion de crise (CYPRES)	2 625
<b>TOTAL</b>	<b>47 265</b>

Plan de financement Fonctionnement					
ANNEE N	Programme ou financeur	Montant (en €)	Taux de subvention	Date de dépôt de la demande auprès du financeur	Observations
FNADT Autre Etat (Précisez)	CIMA	7 089,75	15%	Novembre 2020	
Fonds européens	FEDER-POIA	23 632,50	50%	Octobre 2017	Voté pour 3 ans
Région (s)		7 089,75	15%	Décembre 2020	
<b>Total co-financeurs publics</b>		<b>37 812</b>	<b>80%</b>		
Autofinancement CCVUSP		9 453	20%		
Coût total du projet TTC		<b>47 265</b>	<b>100%</b>		

La subvention FNADT de fonctionnement 2021 sollicitée est de **15% de 47 265 € TTC = 7 089,75 €**. La subvention Région Sud de fonctionnement 2021 sollicitée est de **15% de 47 265 € TTC = 7 089,75 €**.

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du FNADT et de la Région Sud, susceptibles de soutenir le projet ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT

